

**DA 440 – 25.04**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier du 20 mai 2025**

relative à un

**CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 853'000.00 TTC POUR L'INFRASTRUCTURE ÉLECTRIQUE LIÉE AU RENOUELEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES COMMUNAUX**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'engagement de la Ville de Vernier à travers sa stratégie énergétique et son plan d'action Cité de l'énergie (GOLD) visant la neutralité carbone de l'administration en 2040 ;

vu les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et l'importance d'agir rapidement et efficacement pour effectuer le tournant énergétique ;

vu l'acceptation de la DA 266 – 24.06 relative au renouvellement de la flotte de véhicules communaux, et donc la nécessité de prévoir une infrastructure de recharge ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 7 mai 2025 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 25 OUI et 2 abstentions (majorité simple),

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 853'000.00 TTC destiné à la réalisation de l'infrastructure électrique liée au renouvellement de la flotte de véhicules communaux ;
- 2 de comptabiliser la dépense pour un montant de CHF 853'000.00 TTC dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense de CHF 853'000.00 TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 61.33 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

